

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Proceedings of the Standing Committee on

RULES, PROCEDURES
AND THE RIGHTS
OF PARLIAMENT

Chair:
The Honourable LEO HOUSAKOS

Tuesday, November 27, 2018 (in camera)
Tuesday, December 4, 2018

Issue No. 16

Fifth meeting:

Develop and propose amendments to
the *Rules of the Senate* to establish the
Standing Committee on Audit and Oversight

First meeting:

Examine the possibility of amending the *Rules of the Senate* to expressly give the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration the necessary discretion to meet in camera when required

INCLUDING:
THE TENTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Amendments to the rules to give CIBA the necessary
discretion to meet in camera when required)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Délibérations du Comité permanent du

RÈGLEMENT, DE LA
PROCÉDURE ET DES
DROITS DU PARLEMENT

Président :
L'honorable LEO HOUSAKOS

Le mardi 27 novembre 2018 (à huis clos)
Le mardi 4 décembre 2018

Fascicule n° 16

Cinquième réunion :

Rédiger et proposer des modifications au
Règlement du Sénat pour établir le Comité
permanent de l'audit et de la surveillance

Première réunion :

Examiner la possibilité de modifier le *Règlement du Sénat* pour donner expressément au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration la discrétion nécessaire pour se réunir à huis clos au besoin

Y COMPRIS :
LE DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Modifications au Règlement pour donner à CIBA la
discrétion nécessaire pour se réunir à huis clos au besoin)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING COMMITTEE ON RULES,
PROCEDURES AND THE RIGHTS OF PARLIAMENT

The Honourable Leo Housakos, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

The Honourable Murray Sinclair, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Batters	Maltais
Cordy	McCoy
Dalphond	Mercer
* Day	Mitchell
(or Mercer)	Saint-Germain
Dupuis	Seidman
Frum	* Smith
Gold	(or Martin)
Greene	Wells
* Harder, P.C.	Woo
(or Bellemare)	* Woo
(or Mitchell)	(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Gold replaced the Honourable Senator Ringuette (*December 4, 2018*).

The Honourable Senator Ringuette replaced the Honourable Senator Gold (*November 28, 2018*).

The Honourable Senator Gold replaced the Honourable Senator Ringuette (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Dalphond was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Wells was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Woo was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Housakos was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Frum was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Cordy was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator Seidman was added to the membership (*November 26, 2018*).

The Honourable Senator McCoy was added to the membership (*November 26, 2018*).

COMITÉ PERMANENT DU RÈGLEMENT,
DE LA PROCÉDURE ET DES DROITS DU PARLEMENT

Président : L'honorable Leo Housakos

Vice-président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

Vice-président : L'honorable Murray Sinclair

et

Les honorables sénateurs :

Batters	Maltais
Cordy	McCoy
Dalphond	Mercer
* Day	Mitchell
(ou Mercer)	Saint-Germain
Dupuis	Seidman
Frum	* Smith
Gold	(ou Martin)
Greene	Wells
* Harder, C.P.	Woo
(ou Bellemare)	* Woo
(ou Mitchell)	(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Gold a remplacé l'honorable sénatrice Ringuette (*le 4 décembre 2018*).

L'honorable sénatrice Ringuette a remplacé l'honorable sénateur Gold (*le 28 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Gold a remplacé l'honorable sénatrice Ringuette (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Dalphond a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Wells a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Woo a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Housakos a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Frum a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Cordy a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Seidman a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice McCoy a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 26 novembre 2018*).

The Honourable Senator Batters was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Greene was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Maltais was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Sinclair was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Joyal, P.C., was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Dupuis was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Ringuette was added to the membership (November 26, 2018).

The Honourable Senator Joyal, P.C., was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Greene was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Housakos was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Batters was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Seidman was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Wells was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Frum was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Maltais was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Sinclair was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Gold was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Dalphond was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

The Honourable Senator Woo was removed from the membership of the committee, substitution pending (November 25, 2018).

L'honorable sénatrice Batters a été ajoutée à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénateur Greene a été ajouté à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénateur Maltais a été ajouté à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénateur Sinclair a été ajouté à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénateur Joyal, C.P., a été ajouté à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Dupuis a été ajoutée à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Ringuette a été ajoutée à la liste des membres du comité (le 26 novembre 2018).

L'honorable sénateur Joyal, C.P., a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Greene a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Housakos a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Batters a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Seidman a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Wells a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénatrice Frum a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Maltais a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Sinclair a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Gold a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Dalphond a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

L'honorable sénateur Woo a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (le 25 novembre 2018).

The Honourable Senator Dupuis was removed from the membership of the committee, substitution pending (*November 25, 2018*).

The Honourable Senator Dupuis replaced the Honourable Senator McPhedran (*November 21, 2018*).

The Honourable Senator Woo replaced the Honourable Senator Lankin, P.C. (*November 21, 2018*).

L'honorable sénatrice Dupuis a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 25 novembre 2018*).

L'honorable sénatrice Dupuis a remplacé l'honorable sénatrice McPhedran (*le 21 novembre 2018*).

L'honorable sénateur Woo a remplacé l'honorable sénatrice Lankin, C.P. (*le 21 novembre 2018*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, October 4, 2018:

Consideration of the twenty-ninth report (interim) of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (*In Camera Proceedings*), presented in the Senate on September 18, 2018.

The Honourable Senator Marwah moved, seconded by the Honourable Senator Boniface, that the report be adopted.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

NOTE: *The twenty-ninth report (interim) of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration included the following recommendation:*

[T]hat the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament examine the possibility of amending the *Rules of the Senate* to expressly give the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration the necessary discretion to meet in camera when required. Any proposed amendment should balance the occasional need to conduct certain proceedings in private with the need to respect the highest standards of openness, accountability, and transparency.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 4 octobre 2018 :

Étude du vingt-neuvième rapport (intérimaire) du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (*Délibérations à huis clos*), présenté au Sénat le 18 septembre 2018.

L'honorable sénateur Marwah propose, appuyé par l'honorable sénatrice Boniface, que le rapport soit adopté.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

NOTA : *Le vingt-neuvième rapport (intérimaire) du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration contenait la recommandation suivante :*

[Q]ue le comité recommande que le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement examine la possibilité de modifier le *Règlement du Sénat* pour donner expressément au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration la discrétion nécessaire pour se réunir à huis clos au besoin. Toute modification proposée doit établir un juste équilibre entre le besoin occasionnel de tenir des délibérations à huis clos et le respect des plus hautes normes d'ouverture, de responsabilité et de transparence.

Le greffier du Sénat intérimaire,

Richard Denis

Interim Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, November 27, 2018
(48)

[English]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met in camera this day at 9:36 a.m., in room 257, East Block, the deputy chair, the Honourable Serge Joyal, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Dalphond, Frum, Gold, Greene, Joyal, P.C., Maltais, McCoy, Seidman, Sinclair, Wells and Woo (12).

In attendance: David Groves and Laurence Brosseau, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 27, 2018, the committee continued its study to develop and propose amendments to the *Rules of the Senate* to establish the Standing Committee on Audit and Oversight.

The committee considered a draft report.

It was agreed, on division, that the draft report be adopted.

It was agreed that the chair present the report to the Senate.

At 10:51 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, December 4, 2018
(49)

[English]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:31 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Leo Housakos, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Dalphond, Dupuis, Gold, Greene, Housakos, Joyal, P.C., Maltais, McCoy, Seidman, Sinclair, Wells and Woo (13).

In attendance: David Groves and Laurence Brosseau, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, October 4, 2018, the committee began to examine the possibility of amending the *Rules of the Senate* to expressly give the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration the necessary discretion to meet in camera when required.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 27 novembre 2018
(48)

[Traduction]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit à huis clos aujourd'hui, à 9 h 36, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Serge Joyal, C.P. (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Dalphond, Frum, Gold, Greene, Joyal, C.P., Maltais, McCoy, Seidman, Sinclair, Wells et Woo (12).

Également présents : David Groves et Laurence Brosseau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 27 mars 2018, le comité poursuit son étude visant à rédiger et à proposer des modifications au *Règlement du Sénat* pour établir le Comité permanent de l'audit et de la surveillance.

Le comité examine un projet de rapport.

Il est convenu avec dissidence d'adopter le projet de rapport.

Il est convenu que le président présente le rapport au Sénat.

À 10 h 51, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 4 décembre 2018
(49)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Leo Housakos (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Dalphond, Dupuis, Gold, Greene, Housakos, Joyal, C.P., Maltais, McCoy, Seidman, Sinclair, Wells et Woo (13).

Également présents : David Groves et Laurence Brosseau, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 4 octobre 2018, le comité entreprend d'examiner la possibilité de modifier le *Règlement du Sénat* pour donner expressément au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration la discrétion nécessaire pour se réunir à huis clos au besoin.

WITNESSES:

The Honourable Senator Sabi Marwah, Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration;

Pascale Legault, Chief Corporate Services Officer and Clerk of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Marwah made a statement and, together with Mrs. Legault, answered questions.

At 10:25 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:**TÉMOINS :*

L'honorable sénateur Sabi Marwah, président, Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration;

Pascale Legault, dirigeante principale des services corporatifs et greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Le président fait une déclaration.

L'honorable sénateur Marwah fait une déclaration et, avec Mme Legault, répond aux questions.

À 10 h 25, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, November 29, 2018

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

TENTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on March 27, 2018, to propose amendments to the *Rules of the Senate* relating to the establishment of a Standing Committee on Audit and Oversight, now recommends:

That the *Rules of the Senate* be amended as follows:

1. by:

(a) deleting the word “and” at the end of rule 12-3(2)(e) in the English version; and

(b) replacing the period at the end of rule 12-3(2)(f) by the following:

“; and

(g) the Standing Committee on Audit and Oversight, five Senators.”;

2. by adding the following new rule 12-3(4):

“Restriction on membership

12-3. (4) No Senator shall be a member of both the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the Standing Committee on Audit and Oversight.”;

3. by replacing the introductory words in rule 12-5 by the following:

“**12-5.** Changes in the membership of a committee, except for the ex officio members, the members of the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators, and the Standing Committee on Audit and Oversight, may be made by notice filed with the Clerk, who shall have the notice recorded in the *Journals of the Senate*. The notice shall be signed by:”;

4. by replacing rule 12-6 by the following:

“Quorum of standing committees

12-6. (1) Except as provided in subsection (2) and elsewhere in these Rules, the quorum of a standing committee shall be four of its members.

EXCEPTION

Rule 12-27(2): Quorum of committee

12-6. (2) The quorum of the Standing Committee on Audit and Oversight is three of its members.”;

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 29 novembre 2018

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

DIXIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le 27 mars 2018 à proposer des modifications au *Règlement du Sénat* concernant l'établissement d'un Comité permanent de l'audit et de la surveillance, recommande maintenant:

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié comme suit:

1. par:

a) suppression, dans la version anglaise, du mot « and » à la fin de l'article 12-3(2)e) du Règlement;

b) substitution du point final de l'article 12-3(2)f) du Règlement par ce qui suit:

« ;

g) de cinq membres pour le Comité permanent de l'audit et de la surveillance. »;

2. par adjonction du nouvel article 12-3(4) suivant:

« Restriction relative à la composition

12-3. (4) Aucun sénateur ne peut être à la fois membre du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration et du Comité permanent de l'audit et de la surveillance. »;

3. par substitution des mots préliminaires de l'article 12-5 du Règlement par ce qui suit:

« **12-5.** Sauf dans le cas des membres d'office et des membres du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs et du Comité permanent de l'audit et de la surveillance, le remplacement d'un membre d'un comité peut s'effectuer au moyen d'un avis remis au greffier du Sénat, qui le fait consigner aux *Journaux du Sénat*. Cet avis est signé: »;

4. par substitution de l'article 12-6 du Règlement par ce qui suit:

« Quorum des comités permanents

12-6. (1) Sous réserve du paragraphe (2) et sauf autre disposition contraire, quatre membres d'un comité permanent constituent le quorum.

DISPOSITION CONTRAIRE

Article 12-27(2): Quorum du comité

12-6. (2) Trois membres du Comité permanent de l'audit et de la surveillance constituent son quorum. »;

5. by:

(a) deleting the word “and” at the end of rule 12-7(15) in the English version; and

(b) replacing the period at the end of rule 12-7(16) by the following:

“; and

Audit and Oversight

12-7. (17) the Standing Committee on Audit and Oversight, which shall be authorized, on its own initiative, to:

(a) retain the services of and direct the Senate’s internal and external auditors;

(b) oversee and direct the Senate’s internal audit function;

(c) make recommendations to the Senate concerning the internal audit plan;

(d) report to the Senate regarding the internal audit function, including audit reports and other matters;

(e) review the Senate Administration’s action plans to ensure:

(i) that they adequately address the recommendations and findings arising from internal audits, and

(ii) that they are effectively implemented;

(f) review the Senate’s Quarterly Financial Reports and the audited Financial Statements, and report them to the Senate; and

(g) report at least annually with observations and recommendations to the Senate.”;

6. by adding the following new rule 12-9(3):

“Audit and Oversight — access to information

12-9. (3) The Standing Committee on Audit and Oversight may review the in camera proceedings of other Senate committees, including any transcripts of meetings, as they relate to expenditures of Senate funds.”;

7. by replacing the introductory words in rule 12-16(1) by the following:

“12-16. (1) Except as provided in subsections (2) and (3) and elsewhere in these Rules, a committee may meet in camera only for the purpose of discussing.”;

5. par:

a) suppression, dans la version anglaise, du mot « and » à la fin de l’article 12-7(15) du Règlement;

b) substitution du point final de l’article 12-7(16) du Règlement par ce qui suit:

« ;

Audit et surveillance

12-7. (17) le Comité permanent de l’audit et de la surveillance, qui est chargé, de sa propre initiative:

a) de retenir les services et diriger les auditeurs internes et externes du Sénat;

b) de superviser et diriger la fonction d’audit interne du Sénat;

c) de faire des recommandations au Sénat concernant le plan d’audit interne;

d) de faire rapport au Sénat concernant la fonction d’audit interne, y compris les rapports d’audit et d’autres questions;

e) d’examiner les plans d’action de l’Administration du Sénat afin:

(i) de veiller à ce qu’ils répondent adéquatement aux recommandations et aux constatations découlant des audits internes,

(ii) de veiller à ce qu’ils soient mis en œuvre de façon efficace;

f) d’examiner les rapports financiers trimestriels et les états financiers vérifiés et d’en faire rapport au Sénat;

g) de faire rapport au moins une fois par an au Sénat avec ses observations et recommandations. »;

6. par adjonction du nouvel article 12-9(3) suivant:

« Audit et surveillance — accès aux informations

12-9. (3) Le Comité permanent de l’audit et de la surveillance peut examiner les délibérations à huis clos d’autres comités du Sénat, y compris toute transcription des réunions, dans la mesure où ces informations ont trait aux dépenses des fonds du Sénat. »;

7. par substitution des mots préliminaires de l’article 12-16(1) du Règlement par ce qui suit:

« 12-16. (1) Sous réserve des paragraphes (2) et (3) et sauf autre disposition contraire, un comité ne peut siéger à huis clos que pour discuter un des sujets suivants: »;

8. by renumbering current rule 12-16(2) as 12-16(3), and by adding the following new rule 12-16(2):

“Audit and Oversight — in camera

12-16. (2) The Standing Committee on Audit and Oversight shall meet in camera whenever it deals with the in camera proceedings of another committee.”;

9. by replacing the introductory words in rule 12-18(2) by the following:

“**12-18. (2)** Except as provided in subsection (3) and elsewhere in these Rules, a Senate committee may meet when the Senate is adjourned.”;

10. by adding the following new rule 12-18(3):

“Audit and Oversight — meetings during adjournment of the Senate

12-18. (3) The Standing Committee on Audit and Oversight may sit during any adjournment of the Senate.”;

11. by replacing, in rule 12-22(2), the words “Except as otherwise provided” by the words “Except as provided in subsection (7) and elsewhere in these Rules”;

12. by adding the following new rule 12-22 (7):

“Audit and Oversight — report deposited with the Clerk

12-22. (7) A report of the Standing Committee on Audit and Oversight may be deposited with the Clerk at any time the Senate stands adjourned, and the report shall be deemed to have been presented or tabled in the Senate.”; **and**

13. by updating all cross references in the Rules, including the lists of exceptions, accordingly.

As noted in the fifth report of CIBA’s Subcommittee on the Senate Estimates, which was appended to CIBA’s 21st report, the establishment of the Standing Committee on Audit and Oversight will require amendments to the *Senate Administrative Rules* and there should be consultations among leadership about possible changes to the *Parliament of Canada Act*. Your committee notes that points such as the divisions of roles and responsibilities between CIBA and the new committee, the funding for the new committee to retain the auditors, and intersessional authority will require particular attention.

Your committee also notes that during its consideration of the changes to the Rules necessary to establish the Audit and Oversight Committee there was extensive debate about whether the new committee should include non-senators as members, and whether your committee had the mandate to make recommendations on composition of membership. A consensus on these issues did not emerge. Your committee now therefore recommends:

8. par modification de la désignation numérique actuelle de l’article 12-16(2) du Règlement pour celle de l’article 12-16(3), et par adjonction du nouvel article 12-16(2) suivant:

« Audit et surveillance — réunions à huis clos

12-16. (2) Le Comité permanent de l’audit et de la surveillance se réunit à huis clos lorsqu’il traite des travaux à huis clos d’un autre comité. »;

9. par substitution des mots préliminaires de l’article 12-18(2) du Règlement par ce qui suit:

« **12-18. (2)** Sous réserve du paragraphe (3) et sauf autre disposition contraire, un comité du Sénat peut se réunir pendant une période d’ajournement du Sénat. »;

10. par adjonction du nouvel article 12-18(3) suivant:

« Audit et surveillance — séance au cours des périodes d’ajournement du Sénat

12-18. (3) Le Comité permanent de l’audit et de la surveillance peut tenir séance pendant une période d’ajournement du Sénat. »;

11. par substitution, dans l’article 12-22(2) du Règlement, des mots

« Sauf disposition contraire » **par les mots** « Sous réserve du paragraphe (7) et sauf autre disposition contraire »;

12. par adjonction du nouvel article 12-22(7) suivant:

« Audit et surveillance — dépôt d’un rapport auprès du greffier

12-22. (7) Pendant une période d’ajournement du Sénat, un rapport du Comité permanent de l’audit et de la surveillance peut être déposé auprès du greffier du Sénat; ce rapport est alors réputé avoir été présenté ou déposé au Sénat. »;

13. en mettant à jour tous les renvois dans le Règlement, y compris les listes de dispositions contraires.

Comme l’indique le cinquième rapport du Sous-comité du budget des dépenses du CIBA, joint au 21^e rapport du CIBA, l’établissement du Comité permanent de l’audit et de la surveillance nécessitera des modifications au *Règlement administratif du Sénat*. De plus, des consultations doivent être menées par les dirigeants concernant de possibles modifications à la *Loi sur le Parlement du Canada*. Votre comité note qu’il faudra apporter une attention particulière aux points tels que la répartition des rôles et responsabilités entre le CIBA et le nouveau comité, le financement du nouveau comité pour retenir les services des auditeurs et une autorité intersessionnelle.

Votre comité note également qu’au cours de son étude des changements nécessaires pour établir le Comité de l’audit et de la surveillance, il y a eu un débat approfondi sur la question de savoir si le nouveau comité devrait inclure des non-sénateurs à titre de membres et si votre comité avait le mandat de faire des recommandations sur la composition du comité. Il n’y a pas eu de consensus sur ces questions. En conséquence, votre comité recommande maintenant:

That the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration again review whether the Audit and Oversight Committee should include non-senators as members.

Respectfully submitted,

Que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration examine à nouveau s'il est souhaitable que le Comité de l'audit et de la surveillance comprenne des non-sénateurs à titre de membres.

Respectueusement soumis,

Le président,

LEO HOUSAKOS

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, December 4, 2018

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:31 a.m. to examine the possibility of amending the *Rules of the Senate* to expressly give the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration the necessary discretion to meet in camera when required.

Senator Leo Housakos (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning, colleagues, and welcome, everyone, including the members of the general public who are here today, on site or online, attending the proceedings of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament. I would like to ask honourable senators to introduce themselves, starting on my left.

[*English*]

Senator Sinclair: Murray Sinclair, Manitoba.

Senator Greene: Stephen Greene, Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Gold: Marc Gold from Quebec.

[*English*]

Senator Joyal: Serge Joyal, Quebec.

Senator Wells: David Wells, Newfoundland and Labrador.

Senator Woo: Yuen Pau Woo, British Columbia.

Senator McCoy: Elaine McCoy, Alberta.

[*Translation*]

Senator Maltais: Ghislain Maltais from Quebec.

[*English*]

The Chair: I am the chair, Leo Housakos, from Quebec.

We are here as a result of the adoption by the Senate on Thursday, October 4, 2018, of the twenty-ninth report of the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, which we know as CIBA.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 4 décembre 2018

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, pour examiner la possibilité de modifier le *Règlement du Sénat* afin de donner expressément au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration la discrétion nécessaire pour se réunir à huis clos au besoin.

Le sénateur Leo Housakos (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour, chers collègues, et bienvenue à tous, ainsi qu'aux membres du grand public qui assistent aujourd'hui, sur place ou en ligne, aux délibérations du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. J'aimerais demander aux sénateurs de bien vouloir se présenter, en commençant par ma gauche.

[*Traduction*]

Le sénateur Sinclair : Murray Sinclair, du Manitoba.

Le sénateur Greene : Stephen Greene, de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

Le sénateur Gold : Marc Gold, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Joyal : Serge Joyal, du Québec.

Le sénateur Wells : David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Woo : Yen Pau Woo, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice McCoy : Elaine McCoy, de l'Alberta.

[*Français*]

Le sénateur Maltais : Ghislain Maltais, du Québec.

[*Traduction*]

Le président : Je suis Leo Housakos, du Québec, et je suis président du comité.

Nous sommes réunis en raison de l'adoption, par le Sénat, le jeudi 4 octobre 2018, du vingt-neuvième rapport du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, plus simplement de la régie interne ou CIBA.

This is our first meeting on this order of reference. Pursuant to the report, the committee is to examine the possibility of amending the *Rules of the Senate* to expressly give the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration the necessary discretion to meet in camera when required.

To provide us with more context in regard to our study and this request, we have Senator Marwah with us, the chair of Internal Economy, Budgets and Administration. With him is Pascale Legault, Chief Corporate Services Officer.

I remind colleagues that this committee is broadcast so we should be on our best behaviour. I turn the floor over to Senator Marwah to make his opening comments.

Hon. Sabi Marwah, Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration: Honourable senators, thank you for inviting me to discuss the twenty-ninth report of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, dealing with the committee's authority to proceed in camera to consider matters of a sensitive nature. This report was adopted by CIBA on June 21, 2018, presented in the Senate on September 18, and adopted on October 4.

As background, historically almost all meetings of CIBA used to be held in camera. There is no specific rule that allowed the committee to proceed in this fashion. Rather, it was a well-established practice in the Senate that when CIBA met it would be in camera.

However, this practice has changed. In recent years, as part of the institution's commitment to transparency and accountability, the committee has decided to open its meetings to the public. Today the committee conducts most of its business in public. However, from time to time it is required as part of its mandate to consider sensitive matters. In such cases, the committee has chosen to deliver it in camera.

The current Rules are quite clear. According to rule 12-16(1), a committee may meet in camera only for the purposes of discussing the following:

- (a) wages, salaries and other employee benefits;
- (b) contracts and contract negotiations;
- (c) labour relations and personnel matters; and
- (d) a draft agenda or draft report.

This rule, which also applies to most other Senate committees, does not explicitly include all situations in which CIBA should be able to meet in camera. For instance, during its recent meeting, CIBA has discussed issues relating to security,

C'est notre première séance sur la question visée par cet ordre de renvoi. Conformément au rapport, notre comité est censé examiner la possibilité de modifier le *Règlement du Sénat* pour donner expressément au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration la discrétion nécessaire pour se réunir à huis clos au besoin.

Pour nous fournir les explications nécessaires, nous accueillons le sénateur Marwah, président du Comité de la régie interne. Il est accompagné de Mme Pascale Legault, dirigeante principale des services corporatifs.

Je rappelle à mes collègues, pour les inciter à bien se conduire, que la séance est diffusée. Je cède la parole au sénateur Marwah pour sa déclaration préliminaire.

L'honorable Sabi Marwah, président, Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration : Chers collègues, je vous remercie de votre invitation à venir discuter du vingt-neuvième rapport du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, qui porte sur le pouvoir de ce comité de se réunir à huis clos pour examiner des questions délicates. Ce rapport a été adopté par le même comité le 21 juin 2018 et présenté au Sénat le 18 septembre, qui l'a adopté le 4 octobre.

Jusqu'ici, ce Comité de la régie interne a presque toujours siégé à huis clos. Aucune règle particulière ne l'autorisait à le faire. Il le faisait plutôt pour suivre une coutume du Sénat.

Cependant, la coutume a changé. Ces dernières années, dans le cadre de l'engagement de l'institution à l'égard de la transparence et de la reddition de comptes, le comité a décidé d'ouvrir ses séances au public. Aujourd'hui, la plus grande partie de ses travaux se fait en public. Toutefois, de temps à autre, quand son mandat l'amène à examiner des questions délicates, il choisit de siéger à huis clos.

Le *Règlement du Sénat* est limpide. Selon l'article 12-16(1), un comité est autorisé à siéger à huis clos seulement pour discuter des sujets suivants :

- a) la rémunération et les autres avantages sociaux offerts au personnel;
- b) les contrats et les négociations contractuelles;
- c) les relations de travail et le personnel;
- d) un ordre du jour ou un rapport provisoire.

Ce paragraphe, qui s'applique aussi à la plupart des autres comités sénatoriaux, n'énonce pas explicitement toutes les situations qui autoriseraient le Comité de la régie interne à siéger à huis clos. Par exemple, ce comité a récemment discuté de

litigation, long-term vision and plan of the parliamentary precinct, among others.

These discussions were held during the in-camera portion of the committee's meetings to ensure that an open and frank discussion could take place, but also to protect the sensitive nature of the information being discussed.

Rule 12-16(1), as currently worded, is very restrictive as to when committees are authorized to meet in camera, particularly in the case of CIBA.

As you are aware, discussions in CIBA cover a wide range of issues. Therefore, CIBA is seeking to be granted the necessary discretion to meet in camera when required and not be limited by the matters specified in rule 12-16(1).

In the twenty-ninth report, CIBA adopted a recommendation requesting the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament to examine the possibility of amending the *Rules of the Senate* to include additional criteria specifically for CIBA.

Honourable senators, this recommendation does not diminish CIBA's commitment to be open, transparent and accountable. Rather, it seeks to find the proper balance of being able to conduct certain sensitive and confidential discussions in camera while maintaining the highest standards of openness, accountability and transparency.

I would like to thank you for your time this morning. I would be happy to take any questions.

Senator Sinclair: Curiosity begs me to ask: Other than security matters and litigation, what other areas do you think CIBA might need to have in-camera authority?

Senator Marwah: Senator Sinclair, that is hard to predict, but I could see things where the Ethics Officer comes to us looking for items that need to be discussed or passed by CIBA. I have heard that but it hasn't happened to date. There could be long-term vision and planning pertaining to the parliamentary precinct and moves that take place that we don't necessarily want public before they actually occur.

It's very hard to predict given that CIBA covers all issues pertaining to the Senate. It is very difficult to predict the nature of each request that comes.

Senator Sinclair: The difficulty I have is the open-endedness of the request.

Senator Marwah: I will leave it to your discretion as to how you want to restrict it, but it's very difficult to predict all the circumstances under which things come to CIBA.

sécurité, de litiges, de la vision à long terme et du plan de la Cité parlementaire, entre autres choses.

Il en a discuté dans la partie à huis clos de ses séances, pour assurer une franche discussion et la protection de la nature délicate des renseignements.

Dans son libellé actuel, l'article 12-16(1) limite beaucoup les situations dans lesquelles les comités sont autorisés à siéger à huis clos, particulièrement le Comité de la régie interne.

Comme vous le savez, ce comité discute d'une large gamme de questions. En conséquence, il veut obtenir la discrétion nécessaire pour se réunir à huis clos, au besoin, et ne pas être limité aux questions énumérées dans l'article 12-16(1).

Dans son vingt-neuvième rapport, ce comité a adopté une recommandation demandant au Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement d'examiner la possibilité de modifier le *Règlement du Sénat* pour y ajouter des critères qui s'appliqueraient particulièrement à lui.

Chers collègues, cette recommandation ne réduit en rien la détermination du Comité de la régie interne d'être transparent et responsable. Elle vise plutôt à concilier la discussion de sujets délicats et confidentiels à huis clos et les normes les plus rigoureuses de transparence et de reddition de comptes.

Je vous remercie du temps que vous m'accordez. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le sénateur Sinclair : Par curiosité, je vous demande pour quoi d'autre que la sécurité et les litiges le Comité de la régie interne aurait-il besoin, d'après vous, de pouvoir siéger à huis clos?

Le sénateur Marwah : C'est difficile à prévoir, mais ce pourrait être des sujets de discussion ou des décisions que le conseiller sénatorial en éthique lui soumettrait. La possibilité a été évoquée, mais elle ne s'est pas encore matérialisée. Ce pourrait être la vision à long terme et la planification de la Cité parlementaire et des déménagements, que nous ne voulons pas nécessairement faire connaître d'avance du public.

C'est très difficile à prévoir, vu que ce comité touche à toutes les questions touchant le Sénat. Il est très difficile de prévoir la nature de chaque éventuelle demande.

Le sénateur Sinclair : Le caractère non limitatif de la demande m'embarrasse.

Le sénateur Marwah : Je m'en remet à votre jugement, si vous voulez en limiter la portée, mais il est très difficile de prévoir toutes les circonstances dans lesquelles ce comité sera saisi de certaines questions.

Senator Housakos was previously the chair of CIBA, and many of you have experience in matters that come to CIBA, so we shall leave that to your discretion.

Senator Joyal: Senator Marwah, when we read rule 12-16 of the *Rules of the Senate*, the way I understand the Rules is that in principle a committee sits in public, and only for exceptional purposes will a committee be authorized to sit in camera.

Senator Marwah: That's correct.

Senator Joyal: To follow on Senator Sinclair's point, when you read the spirit of the Rules it would be contrary to rule 12-16 if we authorized CIBA to sit in camera for any purpose.

Senator Marwah: It's not any purpose. We mentioned three instances whereby we have held meetings in camera. We can always do that, but we don't want someone to raise a point of order saying that we have four reasons for which you can sit in camera. Then, we sit in camera with Security where we discuss cybersecurity, IT issues, weaknesses and fixes that take place. We don't want those discussions given in a confidential nature to be held in public.

We don't want to be offside of the Rules either. We could go with a laundry list and say it could include security, litigation and long-term vision and planning. We could go on and on in terms of a laundry list, but we figured we would leave it to your judgment as to whether there is a better way to do that rather than give you a longer laundry list of issues that come before CIBA.

Senator Joyal: You understand how we face the spirit of the Rules and the letter of the Rules to maintain the principle that we sit in public.

Senator Marwah: I fully understand the dilemma. If you prefer and want the laundry list, I leave it up to you to decide. You know the range of issues that come before CIBA. We could specifically itemize them if that is your preference.

Senator Joyal: Instead of going into all the details of cybersecurity, security on the Hill or personal security of senators, we might have a concept of security that could cover a wide range of issues.

It might be helpful if you would provide the committee with the items on which you feel it would be proper for CIBA to sit in camera. Then we could try to find concepts that are very general and would allow you to decide.

Senator Marwah: The issues that have come up in my short term as chair have been security pertaining to cybersecurity and vulnerabilities in that regard, what remedies we should put in place, the litigation aspects whereby we have to discuss litigation

Le sénateur Housakos a déjà présidé ce comité, et beaucoup d'entre vous possèdent l'expérience des questions dont il est saisi. Nous nous en remettons donc à votre appréciation.

Le sénateur Joyal : D'après mon interprétation de l'article 12-16 du *Règlement du Sénat*, le comité, en principe, siège en public et n'est autorisé à siéger à huis clos que pour des motifs exceptionnels.

Le sénateur Marwah : C'est juste.

Le sénateur Joyal : Par suite de ce qu'a dit le sénateur Sinclair, si nous autorisons le comité à siéger à huis clos pour une raison quelconque, nous serions en contradiction avec l'article 12-16.

Le sénateur Marwah : Ce n'est pas pour une raison quelconque. Nous avons mentionné trois cas où nous avons siégé à huis clos. Il nous est toujours possible de le faire, mais nous ne voulons pas que quelqu'un invoque le Règlement sous prétexte que nous avons quatre raisons pour siéger à huis clos. Ensuite, nous siégeons à huis clos avec les responsables de la sécurité, pour discuter de cybersécurité, d'informatique, de faiblesses et de remèdes qui sont appliqués. Nous ne voulons pas que ces discussions de nature confidentielle aient lieu en public.

Nous ne voulons pas non plus enfreindre le Règlement. Nous pourrions dresser une liste interminable de questions qui pourraient comprendre la sécurité, les litiges, la vision à long terme et la planification. Nous pourrions l'allonger à volonté, mais nous avons pensé nous en remettre à votre jugement pour trouver mieux qu'une liste interminable des questions dont le Comité de la régie interne est saisi.

Le sénateur Joyal : Vous comprenez comment nous percevons l'esprit et la lettre du *Règlement du Sénat* pour maintenir le principe des séances en public.

Le sénateur Marwah : Je comprends parfaitement le dilemme. Si vous préférez une liste, à votre gré. Vous connaissez la gamme des dossiers que traite le Comité de la régie interne. Nous pourrions, si vous le préférez, en dresser une liste détaillée.

Le sénateur Joyal : Au lieu d'énumérer tous les détails de la cybersécurité, de la sécurité sur la Colline du Parlement ou la sécurité personnelle des sénateurs, nous pourrions nous contenter de la notion générale de sécurité.

Il pourrait être utile que vous communiquiez à notre comité les sujets qui, d'après vous, conviendraient à des séances à huis clos du Comité de la régie interne. Nous pourrions ensuite essayer de trouver des notions très générales et nous vous laisserions en décider.

Le sénateur Marwah : Les questions dont nous avons été saisis, pendant mon court mandat de président, ont touché à la sécurité, notamment la cybersécurité et les vulnérabilités à ce chapitre, les remèdes à appliquer, les litiges ou la vision et la

or the long-term vision and planning, and the move to the GCC building.

Those three issues have come up in my short term as chair. Those are the examples that I can think of.

Senator Joyal: We want to help you in a way that we maintain the spirit of the Rules, not to constrain you but to adopt concepts that could be used.

Senator Marwah: If you prefer, we could come up with a draft wording and send it to you and then leave it for you to pass judgment on whether it would be appropriate or not. That's fine with me.

Senator Joyal: That might be helpful.

Senator Marwah: That is what I asked our corporate services officer this morning, and she said, "It was our understanding it was your preference not to be prescriptive."

If you would like me to give some recommendations, I would be glad to do that.

The Chair: I have a couple of questions before we go down the list, pursuant to the questions of Senator Joyal and Senator Sinclair.

Every committee has the right to go in camera at any give time if the majority deems it necessary. From my experience, and I think most of our experience in Internal Economy, I don't ever recall a case of there being a situation where a majority voted down a request to go in camera.

Specifically, and you brought them up quite appropriately, there are four issues that always took us in camera: security, litigation issues, labour issues and procurement issues.

You mentioned the SEO issue in passing earlier. The SEO would never come before Internal Economy to begin with because, as we all know, with our ethics code, it's an arm's-length officer of parliament from all committees. The only committee the SEO would come before would be the Standing Committee on Ethics. If there would be a request for actual documentation from the SEO, it would come to steering of Internal Economy. It wouldn't come to Internal Economy as a whole.

Other than the four obvious issues for in camera, have you ever come across either the CCSO or the chair? Never in my two and a half years have I seen an issue other than those four that would require going in camera.

planification à long terme ainsi que le déménagement au Centre de conférences du gouvernement.

Voilà les trois questions qui se sont posées pendant mon mandat et qui me viennent à l'esprit.

Le sénateur Joyal : Nous voulons vous aider tout en respectant l'esprit du Règlement, non pas pour vous entraver, mais pour adopter des notions utiles.

Le sénateur Marwah : Si vous préférez, nous pourrions vous faire parvenir un projet de libellé et nous en remettre à votre jugement pour le réviser. Cela me convient.

Le sénateur Joyal : Cela pourrait être utile.

Le sénateur Marwah : C'est ce que j'ai demandé, ce matin, à notre dirigeante principale des services corporatifs, et elle m'a répondu que ses services et elle avaient compris que nous préférons ne pas être normatifs.

Si vous voulez, je vous communiquerai volontiers des recommandations.

Le président : J'ai quelques questions avant que nous ne parcourions la liste, pour faire suite aux questions des sénateurs Joyal et Sinclair.

Chaque comité a le droit de siéger à huis clos toutes les fois que la majorité de ses membres le juge nécessaire. D'après mon expérience, et je pense d'après la plus grande partie de notre expérience au Comité de la régie interne, je ne me rappelle pas qu'une majorité de membres ait voté contre le huis clos.

Plus précisément, et vous les avez mentionnés tout à fait convenablement, quatre sujets nous ont toujours amenés à siéger à huis clos : la sécurité, les litiges, les relations de travail et l'approvisionnement.

Vous avez rapidement évoqué le conseiller sénatorial en éthique. D'abord, il ne se présenterait jamais devant le Comité de la régie interne, parce que, nous le savons tous, en raison de notre code d'éthique, c'est un haut fonctionnaire du Parlement sans lien de dépendance avec aucun des comités. Le seul comité devant lequel il comparaitrait serait celui de l'éthique. S'il demandait des documents, ce serait par le comité directeur de la régie interne, et non par le Comité de la régie interne.

À part les quatre sujets évidents pour siéger à huis clos, avez-vous jamais eu connaissance, par hasard, du dirigeant ou la dirigeante principale des services corporatifs ou du président? Jamais, pendant les deux années et demie de mon mandat, ai-je été saisi d'une autre question que ces quatre-là pour siéger à huis clos.

Senator Marwah: As I mentioned, the two that have happened in my short term as chair have been security and litigation. Though I have heard references where requests came from the ethics officer, they did come to steering. You are correct.

Senator Gold: In addition to whatever specifics you might recommend to us, I wonder if you could also include the principle or principles that you think underline the current rule and the additions that you would recommend.

One of the ways in which we could structure decision making around going in camera is specific examples. Another is the principle that would guide decisions, whether it is to protect privacy or some other such matter. That could be helpful to us when we try to figure out the right language to use to assist you in this.

Senator Marwah: Senator, when we provide you with additional categories, so to speak, we'll provide you with the rationale as well.

[Translation]

Senator Maltais: I will leave the issue of security to the security experts, but let me raise another point. The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration represents the Senate. Do we agree on that? The Senate is made up of senators. Do we agree on that? When a senator has a dispute with the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration — and I am in no way disputing the idea that its deliberations can be held in camera — why is it that the decision you make in camera is made public and that the senator concerned cannot receive the minutes of those decisions?

[English]

Senator Marwah: I think it's a matter of balancing the need for privacy and transparency. As far as I understand, at times we have made reports public even though the discussions were held in camera; but the reports that have been made in public have been of a more general nature rather than specifics.

[Translation]

Senator Maltais: That's fine, but in the spirit of justice, if the person wants to appeal the decision, they have no basis to do so, because they cannot receive the minutes of the proceedings. In a court, you can receive the judges' deliberations and the evidence provided by the prosecutors. In this case, you cannot receive the minutes. I am not asking that they be made public, but I am saying that the person concerned should have the right to receive those minutes if they wish to appeal the decision.

Le sénateur Marwah : Comme je l'ai dit, les deux qui se sont posées pendant mon court mandat de président ont été la sécurité et les litiges. Bien que j'aie entendu parler de demandes de renvoi formulées par le conseiller en éthique, elles sont arrivées au comité directeur. Vous avez raison.

Le sénateur Gold : En plus de vos recommandations particulières que vous communiqueriez, je me demande si vous pourriez y ajouter le ou les principes qui, selon vous, soulignent le paragraphe en vigueur et les ajouts que vous recommanderiez.

Nous pourrions notamment organiser la décision de se retirer à huis clos d'après des exemples précis ou en fonction d'un principe, protection de la vie privée ou tout autre principe. Cela pourrait nous aider à trouver la formulation qui vous serait utile.

Le sénateur Marwah : Quand nous vous communiquerons les catégories supplémentaires, si vous me passez le terme, nous les justifierons aussi.

[Français]

Le sénateur Maltais : Je vais laisser la question de la sécurité aux experts en sécurité, mais je vais soulever un autre point. Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration représente le Sénat; nous sommes d'accord là-dessus? Le Sénat est composé de sénateurs. On s'entend là-dessus? Lorsqu'un sénateur a un litige avec le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration — et je ne conteste absolument pas l'idée que ses délibérations peuvent se tenir à huis clos —, comment se fait-il que la décision que vous prenez à huis clos soit rendue publique et que le sénateur concerné ne puisse pas recevoir le procès-verbal de ces décisions?

[Traduction]

Le sénateur Marwah : Je pense que c'est une question d'équilibre entre le besoin de protéger la vie privée et celui d'être transparent. À ma connaissance, nous avons parfois publié nos rapports, même si les discussions avaient eu lieu à huis clos; mais ces rapports traitaient plutôt de questions générales que particulières.

[Français]

Le sénateur Maltais : Soit, mais dans l'esprit de la justice, si la personne veut en appeler de la décision, elle n'a pas de bases pour le faire, parce qu'on ne peut pas recevoir le procès-verbal des délibérations. Dans une cour, on peut recevoir les délibérations des juges et la preuve apportée par les procureurs. Dans ce cas-ci, on ne peut pas recevoir le procès-verbal. Je ne demande pas de le rendre public, mais je dis que la personne concernée devrait avoir le droit de recevoir ce procès-verbal si jamais elle désire appeler de la décision.

[English]

Senator Marwah: Senator, I shall take that under advisement. I see no reason. Your question seems simple in principle.

[Translation]

Senator Maltais: It is not very simple.

[English]

Senator Marwah: I didn't mean simple, sorry.

[Translation]

Senator Maltais: I'm telling you, it's not very simple. Personally, I have made a request five times and I am referred from one section to another, from one public servant to another. I want a record of a decision that has been made in a specific case that concerns me, but I cannot get it. You represent the senators, take the necessary steps to ensure that this does not happen again and that evidence is provided. Thank you.

[English]

Senator Marwah: I apologize. "Simple" was a bad choice of words. I meant your request seemed appropriate. That was my intent. It seems a reasonable request, and I shall look into it.

Senator Wells: A couple of things come to mind. Aside from the security, labour, procurement and litigation topics, there are other times when committees would go in camera. Maybe they are not CIBA because it doesn't generate a lot of these types of reports. One would be consideration of a draft report where we have some back and forth. It is a little more informal but not necessarily confidential.

I would caution on providing a list because lists are exclusive. They remove the flexibility that we all enjoy, whether on steering, in the chair or with a professional clerk advising. There is a necessity that the decisions about whether to go in camera should not necessarily be exclusive to security, labour, procurement, litigation or any part of a specific list when we have always enjoyed the ability to have a discussion through steering, through advice from the clerk.

One other thing comes to mind. It is not a specific item, but very often, especially when I was on CIBA, there would be a request for senators only. Obviously, that's in camera and may not have anything to do with the short list provided.

[Traduction]

Le sénateur Marwah : Je considérerai ce que vous venez de dire avec grand soin. Je ne vois aucune raison. Votre question semble simple en principe.

[Français]

Le sénateur Maltais : Ce n'est pas très simple.

[Traduction]

Le sénateur Marwah : Je ne voulais pas dire « simple ». Je suis désolé.

[Français]

Le sénateur Maltais : Écoutez-moi, ce n'est pas très simple. Personnellement, j'ai fait une demande à cinq reprises et on me réfère d'un article à l'autre, de fonctionnaire en fonctionnaire. Je veux un procès-verbal d'une décision qui a été rendue dans un cas précis qui me concerne, mais je ne peux pas l'obtenir. Vous représentez les sénateurs, prenez les mesures nécessaires pour que cela ne se reproduise pas et qu'on fournisse les preuves. Merci.

[Traduction]

Le sénateur Marwah : Je regrette ce choix malheureux. Je voulais dire que votre demande semblait appropriée. C'est ce que je voulais dire. La demande semble raisonnable, et je l'examinerai.

Le sénateur Wells : Deux ou trois choses me viennent à l'esprit. À part la sécurité, les relations de travail, l'approvisionnement et les litiges, d'autres motifs font siéger un comité à huis clos. Peut-être pas le Comité de la régie interne, qui ne produit pas beaucoup de ce type de rapports. L'un des motifs serait l'examen de l'ébauche d'un rapport qui fait la navette. C'est un peu plus à la bonne franquette, mais pas nécessairement confidentiel.

Je vous incite à vous méfier de la composition d'une liste, nécessairement limitative. Elle diminuerait la souplesse que nous aimons tous posséder, au comité directeur, à la présidence d'un comité ou par l'avis professionnel d'un greffier. Il ne faut pas que les décisions de siéger à huis clos se limitent nécessairement aux questions de sécurité, de relations de travail, d'approvisionnement, de litige ou à un élément d'une liste, alors que nous avons toujours pu discuter par l'entremise d'un comité directeur ou grâce à l'avis d'un greffier.

Un autre cas me vient à l'esprit. Ce n'est pas précis, mais, très souvent, particulièrement quand j'étais membre du Comité de la régie interne, il était demandé que ce soit pour les sénateurs seulement. Visiblement, c'est à huis clos et ça peut être étranger à tout ce qui figurerait sur une liste abrégée.

I want to have, for the record, my recommendation to have as much flexibility for the process we normally have in considering when a portion of a meeting should be in camera.

In my discussions with Senator Tkachuk when I was looking at the structure of another proposed committee, and maybe a bit to correct the record, he brought CIBA on camera, not in camera, about seven or eight years ago when he was chair. There was little uptake. It wasn't televised. Reporters generally didn't show up, but I know when Senator Tkachuk was chair of CIBA some years ago he began that practice.

Senator McCoy: This deserves some deep thought. First, let me say that the word "litigation," to my mind, is too broad. It needs to be a little more specific. Litigation is in public, so what is the point of us discussing it in camera?

I imagine that something akin to solicitor-client conversations should be held in confidence because they are privileged. It is that sort of analogy I might try to draw.

If we are discussing a Senate position on a case in which we are involved and we have counsel with us, then I think that should be confidential because that conversation is privileged. To say that any time litigation comes up is in camera is, to my mind, too broad.

Although I am sympathetic to the flexibility rule, I am more inclined to agree with Senator Maltais. I think it's one of the elephants in the room. It continues to be in the room. It is one of the structural faults that we still haven't addressed fully. I am continuing to hope the modern Senate will take an in-depth look at how decisions are made that affect individual senators on the expense side, on the ethics side and on the conflict of interest side.

There is a specific process. It's very good. It's not perfect. I think the confidentiality that is imposed on that process is possibly too much as well because it leads to mistrust of the public. The public mistrusts anything done in secret. So do senators, come to think of it.

However, on the expense side, in the *Senate Administrative Rules* there is no such process. We have been known to make decisions affecting individual senators arbitrarily and in the dark, some of them in camera and in the dark and many of them arbitrary. I saw that last year, for example.

This antedates as well as predates the last election. I have seen all senators participate in that, regardless of when they were appointed. It is obviously a structural problem and is one of the priorities we should be addressing in moving forward on

Pour le compte rendu, je recommanderais de conserver la souplesse dont nous disposons normalement quand nous envisageons de siéger à huis clos pendant une partie de la séance.

Il y a sept ou huit ans, dans mes discussions avec le sénateur Tkachuk, quand j'examinais la structure d'un autre comité proposé, et peut-être aussi un pour corriger le compte rendu, il a fait siéger en public le Comité de la régie interne, qu'il présidait. C'est passé inaperçu: ce n'était pas télévisé; les journalistes, en général, ne se sont pas montrés, mais je sais que c'est lui qui a inauguré cette pratique.

La sénatrice McCoy : La question mérite une bonne réflexion. Permettez-moi d'abord de dire que, dans mon esprit, le mot « litige » a un sens trop général. Il faudrait être un peu plus précis. Un litige est public. Alors pourquoi en discuter à huis clos?

Je suppose que ce qui ressemble aux conversations entre un avocat et son client devrait rester confidentiel. C'est l'analogie que j'établirais.

Si nous discutons de la position du Sénat sur une affaire à laquelle nous sommes mêlés et si nous sommes accompagnés d'un conseiller juridique, je pense que ce devrait être confidentiel, parce que c'est la nature du lien entre l'avocat et son client. Affirmer qu'un litige n'est évoqué qu'à huis clos, c'est, d'après moi, trop général.

Je favorise la souplesse, mais je penche davantage du côté du sénateur Maltais. Je pense que c'est un des gros problèmes dont personne ne veut parler, mais qui s'incrute. C'est l'un des défauts structurels que nous avons négligés. Je continue d'espérer que le Sénat moderne examinera en profondeur comment se prennent les décisions qui touchent chaque sénateur en ce qui concerne les dépenses, l'éthique et les conflits d'intérêts.

Il existe un processus particulier. Il est excellent. Il n'est pas parfait. Je pense que la confidentialité imposée à ce processus est peut-être excessive aussi, parce que ça conduit à la méfiance de la part du public. Le public se méfie de tout ce qui se fait en secret. Alors, chers collègues, il faut y réfléchir.

Toutefois, en ce qui concerne les dépenses, dans le *Règlement administratif du Sénat*, aucun processus de ce genre n'est prévu. Nous avons été réputés pour prendre sur les sénateurs des décisions de façon arbitraire et dans l'ignorance, certaines de ces décisions à huis clos et dans l'ignorance et beaucoup d'entre elles de façon arbitraire. Je l'ai constaté l'année dernière, par exemple.

Cela précède les dernières élections. J'ai vu tous les sénateurs y participer, peu importe la date de leur nomination. C'est visiblement un problème structurel et l'une des priorités que nous devrions régler pour moderniser le Sénat. Cela exige une

modernizing the Senate. It takes some careful thought because again there are conflicting interests, private and institutional.

I leave those thoughts with you because I think we have to carve around them. It would be very helpful if you could come back with some suggestions in terms of a process to make that those decisions. If you were to ask Senator Joyal, Senator Andreychuk and me, for that matter, we have one or two suggestions in our back pocket because we have been trying to persuade people to take a serious look at this issue.

How long have you been trying, Senator Joyal? Is it eight or nine years? Senator Andreychuk has been trying as well.

I would start with one principle, the biggest principle of all, and that is the public interest, not our interest or not even the institution's interest. Certainly it's not a senator's interest. The public interest should be the guiding star. Even though the in-camera pieces we have in rule 12-16 may deserve a bit of polishing, I think they were crafted many years ago. They haven't been changed since I don't know when. The public interest in 2018 demands much more transparency and much more public transaction of business than was the case in 1991 when these rules were last revised in any major way.

Senator Marwah: Senator McCoy, perhaps I could briefly respond to that. It is fair to say that the decision to go in camera is never taken lightly. It is often deliberated by steering and by the committee, but we only do so to balance the needs between transparency, accountability and public interest, as you rightfully point out. There are some things of a sensitive and confidential nature that we need a decision on. It's the reality of the nature of CIBA. We balance these conflicting needs continually.

I understand that there are times when we have made a decision in camera and a report on the decision is made public wherever possible. To the extent we want to increase transparency, we are doing that wherever possible. The fact is that CIBA deals with confidential and sensitive issues, and we need some flexibility to deal with them.

[Translation]

Senator Dupuis: Good morning, Senator Marwah and Ms. Legault. It seems to me that the issue of the in camera meetings of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration is not an isolated issue in itself. The Internal Economy Committee operates with a very specific mandate and authority, and other committees operate with their own mandate and authority.

réflexion fouillée, parce que, encore une fois, il y a conflit d'intérêts, des intérêts privés et institutionnels.

Je vous laisse ces sujets de réflexion, parce que, d'après moi, nous devons faire des choix. Il serait très utile que vous nous communiquiez des idées de processus pour prendre ces décisions. Si vous consultiez le sénateur Joyal, la sénatrice Andreychuk et moi-même, d'ailleurs, nous avons une ou deux idées en réserve, parce que nous essayons depuis un certain temps de persuader les sénateurs d'examiner sérieusement ce problème.

Depuis combien de temps essayez-vous, sénateur Joyal? Depuis huit ou neuf ans? La sénatrice Andreychuk a également essayé.

Je commencerais par un principe, le plus grand principe de tous, c'est-à-dire l'intérêt du public, et non notre intérêt ou même l'intérêt de l'institution. Ce n'est certainement pas l'intérêt d'un sénateur. L'intérêt du public devrait toujours être le principe phare. Même si les éléments relatifs aux réunions à huis clos contenus dans l'article 12-16 du Règlement ont peut-être besoin de peaufinage, je crois qu'ils ont été rédigés il y a de nombreuses années. Ils n'ont pas été modifiés depuis très longtemps. En 2018, l'intérêt du public exige plus de transparence et les affaires doivent être menées en public beaucoup plus souvent qu'en 1991, lorsque ces règles ont été révisées en profondeur pour la dernière fois.

Le sénateur Marwah : Sénatrice McCoy, si vous me le permettez, j'aimerais répondre brièvement à ce commentaire. Il est juste de dire que la décision de se réunir à huis clos n'est jamais prise à la légère. La question est souvent traitée par le comité de direction et le comité, mais nous le faisons seulement pour équilibrer les besoins entre la transparence, la reddition de comptes et l'intérêt du public, comme vous l'avez souligné. En effet, il y a des enjeux de nature délicate et confidentielle sur lesquels nous devons prendre une décision. C'est la réalité des travaux du CIBA. Nous tentons continuellement d'atteindre un équilibre entre ces besoins contradictoires.

Je comprends qu'il y a des occasions où nous prenons une décision à huis clos et un rapport sur cette décision est rendu public lorsque c'est possible. Puisque nous voulons accroître la transparence, nous le faisons chaque fois que c'est possible. Toutefois, CIBA traite des enjeux confidentiels et délicats, et nous avons donc besoin d'une certaine souplesse à cet égard.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Bonjour, sénateur Marwah et madame Legault. Il me semble que la question des réunions à huis clos du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration n'est pas une question isolée en soi. Le Comité de la régie interne intervient avec un mandat très précis et une certaine autorité, et d'autres comités fonctionnent avec leur mandat et leur autorité.

Right now, it seems to me that this is not consistent from one committee to another when it comes to overlapping issues that can lead both the ethics committee and the Internal Economy Committee to consider an issue. How do we harmonize everything, whether it is processes, discussions or in camera or public sessions?

Two minutes ago, Senator Wells said that Senator Tkachuk — In terms of time periods, we have the Tkachuk era, the Marwah era. If the principles are not clear, there is a problem with transparency and enforcement of the rule with respect to in camera sessions.

One principle that seems to me to be very high up in the hierarchy is accountability. The Internal Economy Committee makes decisions about public resources, and people no longer put up with those decisions being made behind closed doors. What does accountability mean to the Committee on Internal Economy and what does it do, beyond the public interest and the balance between the rights of senators affected by a decision or deliberations and their right to the rule of law? It seems to me that these principles must be examined from the point of view of the institution and the senators, not just from the point of view of the senators. The Standing Committee on Internal Economy is a committee of the Senate. So the question of the committee's accountability is also a question of the Senate's accountability. There is a link with parliamentary privilege. We have to determine how much leeway we have, one way or another, with respect to in camera sessions.

I think the current situation is harmful, because we often hear extremely negative comments internally about the Standing Committee on Internal Economy. I sat on the committee for one year, and I don't think we made decisions that made no sense, but I think people need to understand the principles and rules, and why we make those rules, knowing that there is something more consistent with the other processes outside the Standing Committee on Internal Economy. Thank you.

[English]

Senator Woo: Thank you, Senator Marwah. Wherever we land on the question of a detailed list of permissible issues to go in camera on, or a more generalized authority giving you more discretion, it will be up to the committee at the time of the topic in question to make the decision to go in camera or not. We should remember that this majority decision point of the committee is an important check on any abuse of the in-camera possibility.

That is to say that, in some sense we have to trust our colleagues on CIBA. It's a large-ish committee. They share the principles we have articulated about the need for transparency and accountability. They will have to make the decision at a

À l'heure actuelle, il me semble que ce n'est pas cohérent d'un comité à l'autre pour ce qui est des questions qui se recoupent et qui peuvent amener autant le Comité sur l'éthique que le Comité de la régie interne à se pencher sur une question. Comment harmoniser le tout, qu'il s'agisse des processus, des discussions ou des séances tenues à huis clos ou en public?

Il y a deux minutes, le sénateur Wells disait que le sénateur Tkachuk... Il y a l'ère Tkachuk, l'ère Marwah, dans le sens de l'époque. Si les principes ne sont pas clairs, il y a un problème de transparence et d'application de la règle en ce qui a trait aux séances à huis clos.

Il y a un principe qui m'apparaît très élevé dans la hiérarchie, et c'est l'imputabilité. Le Comité de la régie interne prend des décisions sur des ressources qui sont publiques, et les gens n'acceptent plus que ces décisions soient prises derrière des portes closes. Que représente pour le Comité de la régie interne l'imputabilité et qu'est-ce qu'elle a comme effet, au-delà de l'intérêt public et de l'équilibre entre les droits d'un sénateur ou d'une sénatrice qui est concerné par une décision ou une délibération et son droit à la primauté? Il me semble que ces principes doivent être examinés du point de vue de l'institution et des sénateurs, et pas seulement du point de vue des sénateurs. Le Comité permanent de la régie interne est un comité du Sénat. Donc, la question de l'imputabilité du comité est aussi une question d'imputabilité du Sénat. Il y a une relation avec le privilège parlementaire. Il faut déterminer jusqu'où on pense que cela nous autorise à aller, dans un sens ou dans un autre, en ce qui a trait aux séances à huis clos.

La situation actuelle m'apparaît délétère, parce qu'on entend souvent à l'interne des commentaires extrêmement négatifs sur le Comité permanent de la régie interne. J'ai siégé un an au comité, et je ne pense pas qu'on ait pris de décisions qui n'avaient aucune allure, mais je crois que les gens doivent bien comprendre les principes et les règles, et les raisons pour lesquelles on se donne ces règles-là, en sachant qu'il y a quelque chose de plus cohérent avec les autres processus qui existent en dehors du Comité permanent de la régie interne. Merci.

[Traduction]

Le sénateur Woo : Merci, sénateur Marwah. Chaque fois que nous abordons la question d'une liste détaillée des enjeux pour lesquels il est permis de se réunir à huis clos ou d'un pouvoir plus général vous donnant un degré de discrétion plus élevé, il reviendra au comité saisi des enjeux en question de décider s'il se réunira à huis clos ou non. Nous ne devrions pas oublier que cela doit faire l'objet d'une décision majoritaire au sein du comité, ce qui représente une façon importante de prévenir tout recours abusif à la possibilité de se réunir à huis clos.

C'est-à-dire que d'une certaine façon, nous devons faire confiance à nos collègues du CIBA. C'est un comité qui compte plusieurs membres, et ils adhèrent également aux principes que nous avons énoncés sur la nécessité d'assurer la transparence et

point in time on a discussion at hand relative to the circumstances they are facing, which we cannot predict at this table.

For that reason, given my faith in the ability of our colleagues in that committee to uphold the underlying principles of this discussion, we should lean toward a relatively generous allowance of going in camera. In other words, we should allow some measure of discretion.

Even if we were to come up with six issue areas we might consider permissible for going in camera, the fact is that it will be at a point in time when members have to decide, for example on the question of litigation, what kind of litigation we are talking about. It will be up to the members at that time to decide if going in camera is permissible or not. Therefore that gives a false sense of security and, hence, I would lean toward relatively permissive decision rule.

Senator Marwah: If I could respond to that, Senator Woo. I don't think there has ever been a situation whereby we have gone in camera without the full support of the committee at that time.

Senator Batters: I wanted to respond to a point that Senator Dupuis made. There can be no doubt for those of us who have been members of CIBA for the last several years that one of our very highest priorities has always been transparency and accountability to the Canadian public. That was emphasized after the troubles of several years ago. We did everything we could and we continue to do that to make changes to the Senate as a whole and to make the issues we deal with at CIBA transparent and accountable.

Most of our meetings and deliberations at CIBA have been in public for several years, as Senator Wells was indicating, dating back to the time that Senator Tkachuk and Senator Housakos were the chairs. Also, we have televised them. For the vast majority of the deliberations we hold at CIBA, this is no longer some closed-door private meeting. Despite the fact that sometimes the media continues to portray it like that, it is not.

There are certain limited circumstances. We are trying to do our best to prescribe what those are, but transparency and accountability have been a hallmark of that particular committee.

The Chair: I will lead the way in round two by adding a bit more context to further reiterate with Senator Wells and Senator Batters said. Our number one priority has always been transparency and accountability. We have gone to the ends of the earth to prove it.

la reddition de comptes. Ils devront prendre une décision à un moment donné dans le cadre d'une discussion sur les circonstances auxquelles ils font face, et nous ne pouvons pas prévoir maintenant quelles seront ces circonstances.

Pour cette raison, puisque je fais confiance à la capacité de mes collègues membres de ce comité de respecter les principes qui sous-tendent cette discussion, nous devrions être assez permissifs sur les réunions à huis clos. Autrement dit, nous devrions leur accorder un certain pouvoir discrétionnaire à cet égard.

Même si nous énumérons six enjeux pour lesquels nous considérons que les membres peuvent se réunir à huis clos, en réalité, à un certain moment, les membres devront déterminer, par exemple dans le cas d'un litige, la nature de ce litige. Il reviendra aux membres du comité de décider, à ce moment-là, s'il convient de se réunir à huis clos ou non. Ainsi, cela donne une fausse impression de sécurité, et c'est pourquoi j'aurais tendance à favoriser une règle décisionnelle relativement permissive à cet égard.

Le sénateur Marwah : Si vous me le permettez, sénateur Woo, j'aimerais répondre à ce commentaire. Je ne crois pas que nous nous sommes déjà réunis à huis clos sans avoir le soutien de tout le comité.

La sénatrice Batters : J'aimerais répondre à un point soulevé par la sénatrice Dupuis. Il ne fait aucun doute, pour la plupart d'entre nous qui avons été membres du CIBA au cours des dernières années, que la transparence et la reddition de comptes envers la population canadienne ont toujours été nos priorités. Nous avons mis l'accent là-dessus après les problèmes qui ont émergé il y a quelques années. Nous avons fait tout ce que nous pouvons et nous continuons de faire tout ce que nous pouvons pour apporter des changements à l'ensemble du Sénat et pour veiller à ce que les enjeux traités par le CIBA soient transparents et qu'ils fassent l'objet d'une reddition de comptes.

La grande partie des réunions et des délibérations du CIBA sont publiques depuis plusieurs années, comme l'a indiqué le sénateur Wells, et cela remonte à l'époque où le sénateur Tkachuk et le sénateur Housakos étaient présidents. De plus, nos réunions sont télévisées. La grande partie des délibérations du CIBA ne se font plus dans le cadre de réunions privées à huis clos. Même si les médias continuent parfois de véhiculer cette image, ce n'est plus le cas.

Il y a certaines circonstances restreintes. Nous tentons de faire de notre mieux pour les définir, mais la transparence et la reddition de comptes sont à l'avant-plan de ce comité.

Le président : Je vais entamer la deuxième série de questions en précisant le contexte, afin de réitérer ce qu'ont dit le sénateur Wells et la sénatrice Batters. Notre priorité a toujours été la transparence et la reddition de comptes. Nous avons fait des pieds et des mains pour le prouver.

Senator Wells is absolutely right that Senator Tkachuk, many years ago, had taken the first steps to make Internal Economy public. We went even further by having entire meetings in public. It was not just having entire meetings in public. We also broadcast for the first time a few years ago.

That set such a precedent, colleagues, that today, if Internal Economy on Budgets and Administration on the house side is partially doing their meetings in public, it's in large part because of the Senate led the way. I am proud to say we were the first Internal Economy Committee of the Commonwealth that broadcast their deliberations. That is important to highlight.

As we go forward, it's a principle we have to maintain. We should always push back the inclination to try to do things in camera unless absolutely necessary. Currently, my understanding is that the rules provide for labour and litigation issues to be done in camera. I think procurement and security issues are also logical steps to add to those rules. I would be hard pressed to be convinced that other than those four elements there would be other elements we should specify as automatic calls for in-camera meetings.

Those are some of the comments I wanted to share. Round two is led by our deputy chair, Senator Sinclair.

Senator Sinclair: I differ slightly with the chair. There are probably lots of reasons why in-camera proceedings will be necessary. I come from a judicial background and I know there are many occasions when in-camera proceedings from a judicial perspective are required. Usually those are mandated by a specific piece of legislation, and usually they are defined circumstances and processes. There is an overall abiding authority that the judiciary has to go in camera from time to time.

Internal Economy is one of those odd committees that has its own set of authorities outside of the usual authorities that Senate committees have because you are referred to in the Parliament of Canada Act under subsection 19.2(1) where it says:

In exercising the powers and carrying out the functions conferred upon it pursuant to this Act, the Committee has the capacity of a natural person and may

(b) do all such things as are necessary or incidental to the exercising of its powers or the carrying out of its functions.

That may be an authority to go in camera, but that would require some legal research. It may be something you might want to consider pursuing.

Le sénateur Wells a absolument raison lorsqu'il dit qu'il y a de nombreuses années, le sénateur Tkachuk avait fait les premières démarches pour rendre publiques les délibérations du Comité de la régie interne. Nous avons même été plus loin en tenant des réunions complètes en public. Nous ne nous sommes pas arrêtés aux réunions publiques, car nous avons également diffusé nos délibérations pour la première fois il y a quelques années.

Cela a établi un tel précédent, chers collègues, qu'aujourd'hui, si le Bureau de régie interne de la Chambre mène une partie de ses réunions en public, c'est en grande partie parce que le Sénat a ouvert la voie. Je suis fier de dire que nous étions le premier Comité de la régie interne du Commonwealth à diffuser ses délibérations. C'est un fait important à souligner.

Nous devons continuer de suivre ce principe. Nous devons toujours résister à la tentation de faire les choses à huis clos à moins que ce soit absolument nécessaire. Actuellement, selon ce que je comprends, le Règlement prévoit que les questions relatives à la main-d'œuvre et aux litiges soient traitées à huis clos. Je crois qu'il serait aussi logique d'ajouter les questions d'approvisionnement et de sécurité. À l'exception de ces quatre éléments, je suis loin d'être convaincu que d'autres éléments devraient automatiquement faire l'objet d'une réunion à huis clos.

Je tenais donc à formuler ces quelques commentaires. La deuxième série de questions sera entamée par notre vice-président, le sénateur Sinclair.

Le sénateur Sinclair : Mon opinion diffère un peu de celle du président. Il y a probablement de nombreuses raisons pour lesquelles il sera nécessaire de mener des délibérations à huis clos. J'ai travaillé dans le milieu judiciaire et je sais que les délibérations à huis clos sont nécessaires dans de nombreuses circonstances dans ce contexte. Habituellement, ces circonstances et leurs processus sont bien définis dans la loi. Dans l'ensemble, on reconnaît que certaines questions judiciaires doivent faire l'objet de délibérations à huis clos.

Le Comité de la régie interne est l'un des rares comités qui ont des pouvoirs différents des pouvoirs habituels des autres comités sénatoriaux, car le paragraphe 19.1(1) de la Loi sur le Parlement du Canada stipule que ce comité est visé par la disposition suivante :

Dans l'exercice des pouvoirs et fonctions qui lui sont conférés en vertu de la présente loi, le Comité a la capacité d'une personne physique et peut [...]

b) faire tout ce qui est nécessaire ou accessoire à l'exercice de ses pouvoirs ou à l'exercice de ses fonctions.

C'est peut-être un pouvoir de se réunir à huis clos, mais il faudrait mener des recherches juridiques pour s'en assurer. Vous devriez peut-être approfondir la question.

Under subsection 19.5(1), it allows the committee to establish regulations where it says:

The Committee may make regulations . . .

(c) respecting all such things as are necessary or incidental to the exercise of its powers and the carrying out of its functions.

That again may be authority for the committee to make regulations about in-camera proceedings, so you may not even need us to change the rules. That is something about which you might want to consider speaking to the counsel that advises the committee.

One of the concerns I have is that if we amend the rule in the way that you ask, we're not just amending it for you. We're amending it for every other committee as well. Unless we make a specific rule for the Internal Economy Committee, then it will be an all-embracing rule or amendment over which all committees will have authority.

Finally, I want to comment that I don't have any difficulty personally with expanding the list to include security matters and litigation if they are properly defined. It should be litigation involving either the committee or senators and the committee or senators and the Senate. I want you to know that those particular matters don't greatly concern me, but there might be other matters over which you want to have authority as well.

Has your committee taken a look at those two sections of the Parliament of Canada Act?

Senator Marwah: To be honest, Senator Sinclair, that was not brought to my attention. I personally have not looked at it. Again, from a viewpoint of optics, it still would be better to define exactly what we could go in camera for, rather than be covered by another set of rules specifically applied for CIBA. In the process of transparency, it would still be better to redefine it here.

To your second question on having to amend the rules for all committees, that is not my understanding. We were hoping it would be applicable only for CIBA, given the fact that CIBA looks at issues in respect of security and litigation, whereas other committees do not. It is not intended to be all encompassing.

The Chair: You're absolutely right. Internal Economy has a specific mandate to deal with these issues, and all other standing committees of the Senate would not be looking at security issues, litigation issues or administrative issues.

L'article 19.5(1) permet au comité d'établir des règlements en ces termes:

Le Comité peut prendre des règlements [...]

c) régir tout ce qui est nécessaire ou accessoire à l'exercice de ses pouvoirs et à l'exercice de ses fonctions.

Encore une fois, il se peut que cela donne au comité le pouvoir de prendre des règlements liés aux délibérations à huis clos et dans ce cas, nous n'aurons peut-être même pas besoin de modifier le Règlement. Vous devriez peut-être en parler au conseiller juridique du comité.

Ce qui me préoccupe, c'est que si nous modifions le Règlement comme vous le demandez, il ne sera pas modifié seulement pour vous. En effet, il sera également modifié pour tous les autres comités. À moins que nous rédigeons une règle qui vise expressément le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, il s'agira d'une règle ou d'une modification globale qui visera tous les comités.

Enfin, j'aimerais préciser que personnellement, je n'ai aucun problème à allonger la liste pour inclure des enjeux liés à la sécurité et aux litiges si ces éléments sont définis de façon appropriée. Il devrait s'agir de litiges qui touchent le comité ou les sénateurs et le comité ou les sénateurs et le Sénat. Je veux que vous sachiez que ces enjeux ne m'inquiètent pas beaucoup, mais il pourrait y avoir d'autres enjeux sur lesquels vous souhaitez avoir des pouvoirs.

Votre comité a-t-il examiné ces deux articles de la Loi sur le Parlement du Canada?

Le sénateur Marwah : Pour être honnête, sénateur Sinclair, cela n'a pas été porté à mon attention. Je ne les ai pas personnellement examinés. Encore une fois, il serait préférable de définir exactement les raisons pour lesquelles nous pourrions nous réunir à huis clos, plutôt que d'être visés par un autre ensemble de règles qui s'appliqueraient seulement au CIBA. Pour des raisons de transparence, il serait toujours préférable de redéfinir cela ici.

Pour répondre à votre deuxième question sur la question de modifier le Règlement pour tous les comités, je ne crois pas que ce serait le cas. Nous espérons que cela s'appliquerait seulement au CIBA, puisque ce comité se penche sur des questions relatives à la sécurité et aux litiges, mais pas les autres comités. Ce changement n'est pas censé viser tous les comités.

Le président : Vous avez absolument raison. Le Comité permanent de la régie interne a le mandat précis de traiter ces enjeux, et les autres comités sénatoriaux ne s'occupent pas des enjeux liés à la sécurité, aux litiges ou aux questions administratives.

[*Translation*]

Senator Dupuis: That is what I meant earlier when I was talking about the consistency between the various regulations governing the Senate. There is section 19.2, but also section 19.1 of the Parliament of Canada Act, which states:

In exercising its functions and powers under this Act, the Committee is subject to the rules, direction and control of the Senate.

There is the technical issue of the channel through which this must be done if we want the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration to meet in camera. We have the opportunity to do so now.

When I talk about accountability, I would like to point out that, in my opinion, we must not give full responsibility to the individuals who are members of the committee. We assume good faith; everyone is acting in good faith and everyone has in the past. My position is that an institutional reality is not being addressed if we leave it up to the senators sitting on the committee. There's a reason I mentioned that I was a member. We are talking about responsibility.

Let me give you a very specific example. Tomorrow morning, we want to make a decision at CIBA. We are bringing the Auditor General back to examine the expenditures. Operation number 2: Who will decide whether the deliberations and decisions will be in camera or in public? We have a very specific and recent example before us. I'm not trying to say that things went badly before. Things were done here and continue to be done, but institutional responsibility should not be placed on the individuals who make up a committee at any given time.

[*English*]

Senator Marwah: Senator Dupuis, that is a very interesting political question. I don't know. If it were to occur, I think we would consult with all members. Something like that affects everybody. I would hope it would be a decision made by all members of the Senate rather than just CIBA.

It is not just a question for CIBA. I assume it would be done with legal advisement and with all our advisers, counsel, and other people we have. In my view something like that would not be a decision of CIBA, but of the Senate.

The Chair: If I may add to that, I concur with the answer from the chair of Internal Economy, Senator Marwah. In terms of context, I remind all newer senators who have been here

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : C'est ce que je voulais dire plus tôt lorsque je parlais de la cohérence entre les différents textes réglementaires régissant le Sénat. Il y a l'article 19.2, mais aussi l'article 19.1 de la Loi sur le Parlement du Canada qui indique ceci :

Dans l'exercice de ses pouvoirs et fonctions en vertu de la présente loi, le comité est placé sous l'autorité du Sénat et est assujéti à ses règles.

Il y a la question technique du canal par lequel cela doit passer si l'on veut que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration puisse se réunir à huis clos. C'est l'occasion de le faire à ce moment-ci.

Quand je parle d'imputabilité, je suis d'avis — je le précise — qu'on ne doit pas laisser l'entière responsabilité aux individus qui sont membres du comité. Nous présumons la bonne foi; tout le monde est de bonne foi et tout le monde l'a été par le passé. Ma position, c'est qu'il y a une réalité institutionnelle en cause qui n'est pas prise en charge si on la laisse reposer sur les épaules de sénateurs qui y siègent. Ce n'est pas pour rien que j'ai mentionné le fait que j'y siégeais. Il y a une responsabilité.

Je vais vous donner un exemple très précis : demain matin, nous voulons prendre une décision à CIBA. Nous faisons revenir le vérificateur général pour examiner les dépenses. Opération numéro 2 : qui va décider si la délibération et la décision seront à huis clos ou en public? Nous avons un exemple très précis et récent sous les yeux. Ma préoccupation n'est pas de dire que cela se passait mal auparavant. Des choses se sont faites ici et peuvent continuer de se faire, mais on ne doit pas faire reposer la responsabilité institutionnelle sur les individus qui composent un comité à une époque donnée.

[*Traduction*]

Le sénateur Marwah : Sénatrice Dupuis, c'est une question stratégique très intéressante. Je ne sais pas. Si cela se produisait, je crois que nous consulterions tous les membres. En effet, une telle situation affecte tout le monde. J'espère que tous les membres du Sénat participeraient à la prise de cette décision, et pas seulement les membres du CIBA.

Cette question ne concerne pas seulement le CIBA. Je présume que cela serait fait de concert avec tous nos conseillers, nos avocats et nos autres intervenants. À mon avis, cette décision ne serait pas prise par le CIBA, mais par l'ensemble du Sénat.

Le président : Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter que je confirme la réponse du président du Comité de la régie interne, le sénateur Marwah. À titre de contexte, j'aimerais

a little shorter time than the rest of us that CIBA takes no decision in a vacuum. Every single decision that CIBA takes, every decision this committee takes, is brought back to the Senate of Canada. The deliberation continues there.

If the Senate of Canada does not approve and does not sign off, CIBA has no exclusive powers to bring in an auditor general. They don't have any powers to issue a \$2,000 contract. They don't have the power to issue a \$200 contract without approval.

Every report that comes up the ladder to the Senate Chamber gets approved and vetted by each and every one of us, and that happens with every committee. As the chair appropriately pointed out, decisions aren't taken in a vacuum.

Despite the very exclusionary powers CIBA has through the Parliament of Canada Act, it's really there. We can call for a briefing from the law clerk and our Clerk of Parliament, but that exclusive power and authority are granted in times of when the Senate rises, when there is a writ dropped or there is a recess of Parliament. Internal Economy has the authority to continue the administrative operation of the chamber. I wanted to share some of that context.

[Translation]

Senator Dalphond: I agree with you and Senator Dupuis that the Internal Economy Committee is a committee of the Senate. The Parliament of Canada Act does not seek to make it a separate identity from the Senate, but to specify, as you put it so well, that if Parliament is prorogued, all the committees are dissolved, except the Internal Economy Committee, because the house must be continued to be managed from an administrative point of view.

Second, rule 1-1(1) of the *Rules of the Senate* provides as follows:

The Rules of the Senate shall govern the proceedings of the Senate and its committees and shall prevail over any practice and the appendices to these Rules.

Therefore, our Rules must be the principles that guide all committees in their work, including the members of the committee when they vote on certain procedural matters.

Third, it seems to me that the principle of transparency should guide us. It is in the public interest that institutions like Parliament and its houses, including the Senate and its committees, practice transparency. Like the courts, it is in the public interest to sit in public. Courts sit in camera only in exceptional cases.

rappeler aux nouveaux sénateurs qui sont ici depuis moins longtemps que le reste d'entre nous que le CIBA ne prend aucune décision en vase clos. En effet, chaque décision prise par le CIBA, chaque décision prise par ce comité, est renvoyée au Sénat du Canada, où les délibérations se poursuivent.

Si le Sénat du Canada n'approuve pas la décision, le CIBA n'a aucun pouvoir exclusif de faire venir un auditeur général. Il n'a pas le pouvoir d'accorder un contrat de 2 000 \$. Il n'a pas le pouvoir d'accorder un contrat de 200 \$ sans approbation.

Chaque rapport qui franchit les étapes jusqu'au Sénat est approuvé par chacun d'entre nous, et c'est le cas dans chaque comité. Comme le président l'a souligné à juste titre, les décisions ne sont pas prises en vase clos.

Malgré les pouvoirs très limitatifs que confère la Loi sur le Parlement du Canada au CIBA, ce processus existe réellement. Nous pouvons demander au conseiller juridique et au greffier du Parlement de nous donner une séance d'information à cet égard, mais ce pouvoir limitatif est accordé à l'ajournement du Sénat, au déclenchement d'une campagne électorale ou en période de relâche parlementaire. Le Comité de la régie interne a donc le pouvoir de poursuivre les activités administratives du Sénat. Je tenais à le préciser.

[Français]

Le sénateur Dalphond : J'irai dans le même sens que vous et la sénatrice Dupuis pour faire remarquer que le Comité de la régie interne est un comité du Sénat. La disposition de la Loi sur le Parlement du Canada n'est pas d'en faire une identité séparée du Sénat, mais de préciser, comme vous l'avez si bien dit que, lorsqu'il y a prorogation, tous les comités sont dissous, sauf le Comité de la régie interne, parce qu'il faut continuer de gérer la maison d'un point de vue administratif.

Deuxièmement, l'article 1-1(1) du *Règlement du Sénat* prévoit ce qui suit :

Le Règlement du Sénat régit les travaux du Sénat et de ses comités; les dispositions du Règlement l'emportent sur ses annexes et les pratiques.

Donc, notre Règlement doit être le principe qui guide tous les comités dans leurs travaux, y compris les membres des comités lorsqu'ils votent sur certaines questions de procédure.

Troisièmement, il m'apparaît que le principe de la transparence est celui qui doit nous guider. Il est dans l'intérêt public que la transparence soit pratiquée au plus haut degré dans une institution comme le Parlement et ses Chambres, comme le Sénat et ses comités. Comme au tribunal, il est d'intérêt public de siéger en public. Ce n'est qu'exceptionnellement que le tribunal siège à huis clos.

It seems to me that the same rule should apply here. The public interest requires that as many of our deliberations as possible be public and that we can only exceptionally sit in camera, under circumstances that can be justified in the public interest and can be explained to the public. Our Rules must be precise and must clearly set out the exceptions. If a case is not exceptional, the committee must, as a matter of principle, meet in public and does not have the power to deviate from that.

As for the exceptions provided for under rule 12-16, we are talking about contracts and contract negotiations. This probably covers some of the concerns mentioned earlier. The list may also be a little redundant. We could revisit it. Perhaps “labour relations and personnel matters” and “wages, salaries and other employee benefits” could be grouped together in a single paragraph, since they are the same idea. It is all about the personnel and their working conditions. Perhaps we should add a security consideration, but I would be against giving committees too broad a power to sit in camera as they see fit. This would be contrary to the principles that should guide us, namely transparency and being accountable to the public for the funds we manage.

Senator Maltais: I fully agree with Senator Dalphond and, in principle, with what Senator Sinclair said. The current Rules allow for this. The issue of security is very important. It was not essential five, six or seven years ago. It took an attack here in Parliament — many of us experienced it — for security to tighten. This has become important for the committee, which deals with the management of security.

The same is true for all parliaments. I was in the National Assembly on May 8, 1984. Subsequently, they set up a security system and did not make it public for security reasons. The guards were armed.

In that regard, Senator Marwah, you are absolutely right that security must remain confidential. When you develop a security plan, whether in a courthouse or a private building, you don't publish it in the newspaper the next morning. It is kept confidential, except under exceptional circumstances, such as providing information to the Speaker of the house.

With contract management, it is the same thing, because it is the responsibility of the senator. There are 105 of us in the Senate. Not all of us manage this contractual responsibility in the same way. It depends on our needs. You are right that this must remain confidential, but under the current Rules, nothing is preventing you from doing so.

Il m'apparaît que la même règle doit s'appliquer ici. L'intérêt public commande que le maximum de nos délibérations soient publiques et que nous ne puissions qu'exceptionnellement, pour des circonstances que l'on peut justifier dans l'intérêt public et en convaincre le public, siéger à huis clos. Il faut que notre Règlement soit précis et mentionne les exceptions de façon claire. Si ce n'est pas mentionné comme étant un cas exceptionnel, le comité doit, par principe, siéger en public et n'a pas le pouvoir de déroger à cela.

Quant aux exceptions prévues à l'article 12-16 du Règlement, on parle de contrats et de négociations contractuelles. Cela couvre sans doute une partie des préoccupations mentionnées plus tôt. La liste est peut-être aussi un peu redondante. On pourrait la repenser. Peut-être que « les relations de travail et le personnel » et « la rémunération et les autres avantages offerts au personnel » pourraient être regroupés dans un seul alinéa, puisqu'il s'agit de la même idée. C'est toujours le personnel et ses conditions de travail. On devrait peut-être ajouter une considération en matière de sécurité, mais je serais contre un pouvoir trop large dévolu au comité de siéger à huis clos comme bon lui semble. Cela serait contraire aux principes qui doivent nous guider, c'est-à-dire la transparence et la reddition de comptes au public des fonds que nous gérons.

Le sénateur Maltais : Je suis tout à fait d'accord avec le sénateur Dalphond et, en principe, avec ce qu'a dit le sénateur Sinclair. Le Règlement actuel le permet. La question de la sécurité est très importante. Elle n'était pas primordiale il y a cinq, six ou sept ans. Il a fallu un attentat ici au Parlement — bon nombre d'entre nous l'ont vécu — pour que la sécurité se resserre. Cela est devenu un point important pour le comité, qui s'occupe de la gestion de la sécurité.

C'est la même chose dans tous les parlements. J'étais à l'Assemblée nationale le 8 mai 1984. Par la suite, ils ont mis en place un système de sécurité et ne l'ont pas rendu public pour des raisons de sécurité. Les gardiens ont été armés.

Sur ce point, vous avez parfaitement raison, sénateur Marwah, que la sécurité doit demeurer confidentielle. Lorsqu'on élabore un plan de sécurité, que ce soit dans un Palais de justice ou dans un édifice privé, on ne le publie pas dans le journal le lendemain matin. On garde cela confidentiel, à moins de raisons exceptionnelles, comme lorsqu'il s'agit de fournir des renseignements au Président de la Chambre.

Dans le cas de la gestion des contrats, c'est la même chose, parce que cela relève de la responsabilité du sénateur. Nous sommes 105 au Sénat. Nous ne gérons pas tous cette responsabilité contractuelle de la même façon. Cela dépend de nos besoins. Vous avez raison que cela doit demeurer confidentiel, mais à l'intérieur du Règlement actuel, rien ne vous interdit de le faire.

If an exception is to be made for CIBA, it must also be made for the Standing Senate Committee on National Security and Defence, because that committee deals with very important issues. Are we going to ask the committee to sit in camera? The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade also discusses very important issues. Are we going to ask that committee to sit in camera to discuss certain points? Should we not examine, as Senator Sinclair suggests, the current Rules and make amendments to certain sections rather than develop specific rules for the Internal Economy Committee? That's the question we need to answer, I think.

[English]

Senator Joyal: I would like to pick up on the point where Senator Sinclair proposed a way for us to get out of the responsibility to draft the rules and send them back to CIBA to draft rules for itself.

I propose some reasoning that might come to a different conclusion. As Senator Dupuis mentioned, subsection 19.1(4) states:

In exercising its functions and powers under this Act, the Committee is subject to the rules, direction and control of the Senate.

There is no doubt that the Parliament of Canada Act recognizes that CIBA has the power to adopt its rules to perform its duty. Its duties are very well specified at section 19.5, when it states:

(1) The Committee may make regulations

(a) governing the use by senators of funds, goods, services and premises made available to them for the carrying out of their parliamentary functions;

(b) prescribing the terms and conditions of the management of, and accounting for, by senators, of funds referred to in paragraph (a);

In my opinion, there is no doubt that CIBA has the power to adopt rules in relation to those two specific terms of reference and powers. When CIBA exercises that power, it is subjected to the *Rules of the Senate*. That's what section 4 states:

In exercising its function and powers under this Act, the Committee is subject to the rules, . . .

The *Rules of the Senate*, at subsection 12-16, I have stated, provide the very specific circumstances under which CIBA can

Si on doit faire une exception pour le CIBA, on devra également le faire pour le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, car ce comité traite de questions très importantes. Allons-nous lui demander de siéger à huis clos? Il y a également le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international qui discute de sujets forts importants. Allons-nous lui demander de siéger à huis clos pour débattre de certains points? Ne devrait-on pas scruter, comme le suggère le sénateur Sinclair, le Règlement actuel et y apporter des amendements à certains articles plutôt que d'élaborer un règlement spécifique pour le Comité de la régie interne? C'est la question à laquelle on doit répondre, je crois.

[Traduction]

Le sénateur Joyal : J'aimerais revenir au point où le sénateur Sinclair a proposé une façon d'éviter la responsabilité de rédiger des règles et de les renvoyer au CIBA afin qu'il rédige des règles pour lui-même.

Je propose un raisonnement qui pourrait mener à une conclusion différente. Comme la sénatrice Dupuis l'a mentionné, l'article 19.1(4) énonce ce qui suit :

Dans l'exercice de ses pouvoirs et fonctions en vertu de la présente loi, le comité est placé sous l'autorité du Sénat et est assujéti à ses règles.

Il ne fait aucun doute que la Loi sur le Parlement du Canada reconnaît que le CIBA a le pouvoir de prendre des règlements pour s'acquitter de ses tâches. Ses tâches sont très bien décrites à l'article 19.5:

(1) Le comité peut, par règlement :

a) régir l'utilisation, par les sénateurs, des fonds, biens, services et locaux mis à leur disposition dans le cadre de leurs fonctions parlementaires;

b) prévoir les conditions — applicables aux sénateurs — de gestion et de comptabilisation des fonds visés à l'alinéa a);

À mon avis, il ne fait aucun doute que le CIBA a le pouvoir de prendre des règlements relatifs à ces deux mandats et pouvoirs. Lorsque le CIBA exerce ce pouvoir, il est assujéti au *Règlement du Sénat*. En effet, l'article 4 énonce ce qui suit :

Dans l'exercice de ses pouvoirs et fonctions en vertu de la présente loi, le comité est placé sous l'autorité du Sénat et est assujéti à ses règles.

Comme je l'ai dit, le *Règlement du Sénat* prévoit, à l'article 12-16, les circonstances très précises dans lesquelles

sit in camera or not, as any other committee. You came to the proper conclusion by coming back to the chamber, and then being referred to us, to adopt rules that would give you a widened scope of discretion in determining that you could sit in camera.

I would not be tempted to send the issue back to you. In my opinion, you did the proper thing in interpreting those sections to come to the chamber and the chamber to refer the issue to us.

Senator Marwah: I will comment on that. From hearing you and Senator Dalphond speak, while one could resort to the rules that govern CIBA it strikes me a bit as self-dealing. I would much rather have specific approval under the *Rules of the Senate* of what we could or could not do, given the broad mandate of CIBA, rather than be governed by another set of rules, to be honest. Keep in mind that transparency is paramount for us.

The Chair: Colleagues, if there are no other questions, we will wrap it up.

We thank Internal Economy for bringing this interesting subject to our attention. I believe this is a solution looking for a problem. I also think it is imperative that the rules allow Internal Economy to operate properly and that we never take away the right of senators and their privilege to express their opinion in the chamber of the whole and in committees.

We will get back to you in a timely fashion.

Senator Sinclair: They are getting back to us.

The Chair: They are going to provide us some information, senator. We will also get back to them because I will be asking the clerk and analysts to distribute information to senators over the next few weeks so that over the holidays we will be able to do some interesting reading on the rules that apply to Internal Economy.

[Translation]

Senator Dupuis: I would like to ask a question that is related to what you just said. Would it be possible to have the clerk appear before the committee?

The Chair: Absolutely. We will start by circulating the information to all the members. Then, at the beginning of the new year, we will invite witnesses to appear.

le CIBA peut siéger à huis clos, comme tout autre comité. Vous êtes parvenus à la bonne conclusion en revenant au Sénat, puis en nous renvoyant la question, pour adopter des règles qui vous donneraient une plus grande marge de manœuvre pour déterminer si vous pouvez siéger à huis clos.

Je ne serais pas tenté de vous renvoyer la question. À mon avis, vous avez fait ce qu'il fallait en interprétant ces articles comme indiquant que vous deviez vous adresser au Sénat, qui nous renverrait ensuite la question.

Le sénateur Marwah : J'aimerais formuler un commentaire. Après vous avoir entendu et après avoir entendu le sénateur Dalphond, même si on pouvait s'en remettre aux règlements qui régissent le CIBA, il me semble que cela serait un délit d'initiés. J'aimerais beaucoup mieux que le *Règlement du Sénat* approuve expressément ce que nous pouvons ou ne pouvons pas faire, compte tenu du vaste mandat du CIBA, plutôt que d'être régis par un autre ensemble de règles, pour être honnête. N'oubliez pas que la transparence est primordiale pour nous.

Le président : Chers collègues, s'il n'y a pas d'autres questions, nous allons terminer.

Nous remercions le Comité de la régie interne d'avoir attiré notre attention sur cette question intéressante. Je crois qu'il s'agit d'une solution à la recherche d'un problème. Je crois également qu'il est impératif que le Règlement permette au Comité de la régie interne de fonctionner de façon appropriée et que nous n'enlevions jamais aux sénateurs leurs droits et leurs privilèges de s'exprimer au Sénat et au sein d'un comité.

Nous vous reviendrons sur cette question rapidement.

Le sénateur Sinclair : Ils nous reviendront sur la question.

Le président : Ils nous fourniront quelques renseignements, sénateur. Nous leur reviendrons également sur la question, car je demanderai au greffier et aux analystes de distribuer des renseignements aux sénateurs au cours des prochaines semaines, afin que nous puissions lire, pendant les vacances, des documents intéressants sur les règlements qui s'appliquent au Comité de la régie interne.

[Français]

La sénatrice Dupuis : J'aimerais poser une question qui est liée à ce que vous venez de dire. Serait-il possible de faire comparaître ce greffier au comité?

Le président : Absolument. Nous allons commencer par distribuer l'information à tous les membres. Ensuite, dès le début de la nouvelle année, nous inviterons des témoins à comparaître.

[*English*]

On that note, next week's meeting is postponed into the new year because it is the final stretch and we have a lot of legislative stuff on the agenda.

Thank you, colleagues.

(The committee adjourned.)

[*Traduction*]

À ce propos, la réunion de la semaine prochaine sera remise à l'année prochaine, car c'est le sprint final et nous avons de nombreuses questions législatives au programme.

Merci, chers collègues.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, December 4, 2018

The Honourable Senator Sabi Marwah, Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration;

Pascale Legault, Chief Corporate Services Officer and Clerk of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

TÉMOINS

Le mardi 4 décembre 2018

L'honorable sénateur Sabi Marwah, président, Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration;

Pascale Legault, dirigeante principale des services corporatifs et greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.